

# Marcourt inscrit le refinancement des universités dans la loi

■ Les étudiants pointent cependant les incertitudes budgétaires des prochaines années.

Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) sera-t-il capable d'assumer ses promesses en matière de refinancement des hautes écoles et des universités? C'est la question qui taraude les étudiants.

Ce mardi matin pourtant, le projet de décret organisant ce refinancement a été adopté en commission du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En plus du financement structurel, est désormais prévue pour 2016 une enveloppe de 10 millions d'euros répartis à 75 % pour les universités et 25 % pour les hautes écoles. Le ministre a par ailleurs promis 17,5 millions supplémentaires en 2017, 39 millions en 2018, et 41 millions en 2019.

## Un manque de précisions

Même si ce projet de décret ne revoit pas dans ses fondements le régime de financement dit de "l'enveloppe fermée", la nouvelle du vote de ce mardi en commission a été re-

cue positivement.

"Même modeste, ce refinancement met un terme à la politique de définancement de l'enseignement supérieur", a d'ailleurs tenu à souligner le ministre. Faire plus, a-t-il reconnu également, est pour l'instant "invisageable" au vu de la situation budgétaire difficile de la Fédération.

Mais pourra-t-il cependant faire aussi bien que ce qu'il promet? Dans son dernier avis, le Conseil d'Etat pointe le fait qu'au-delà de 2016, ce financement, qui dépend des budgets annuels de la Fédération, ne peut encore être tenu pour acquis. C'est ce qui inquiète la Fédération des étudiants francophones (la Fef) et l'Union des étudiants de la Communauté française (l'Unécof). "Attention, il ne s'agit plus de promesses, il s'agit d'un engagement formel qui est inscrit dans la loi par décret; ce n'est pas rien", répond le cabinet du ministre, qui souhaite dissiper toute crainte.

En commission, l'opposition MR s'est abstenue, regrettant l'absence de financement alternatif.

Les syndicats étudiants ont regretté par ailleurs que le ministre n'ait pas précisé à quoi les établissements devraient consacrer ce refinancement.

**BdO**